



2026/62

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 26 JUIN 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 6 JUILLET A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D’AFFICHAGE 26 JUIN 2026	<u>Étaient présents :</u> Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Monsieur BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, Monsieur LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, Monsieur CHAPUS Benoît-Joseph, Monsieur LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE Yolen, Madame SATGÉ Daphné, Monsieur LENNE Frédéric, Madame L'HOMME Céline, Madame BOUTOULE Émilie, Monsieur ESNAULT Jean-François, Monsieur CARTEYRON Étienne, Monsieur ROTA Alexis
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 17 QUORUM ATTEINT	<u>Pouvoir :</u> Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline
<u>OBJET :</u> Désignation du cabinet d'avocats FONTAINE AARPI pour deux affaires	<u>Absente excusée :</u> Madame BLIMON Rachel <u>Absent :</u> Monsieur LANSARD RUIZ Pierre Madame L'HOMME Céline a été élue Secrétaire de séance.



DATE DE CONVOCATION 26 JUIN 2026	VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/19 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions à Madame le Maire, CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un avocat pour une affaire liée à l'exécution des pouvoirs de police administrative du Maire (application d'une contravention pour la divagation de chiens sur la voie publique) et pour un accident de travail subi à l'école par un personnel de l'association T 2000 mis à disposition de la Commune pour une mission déterminée,
DATE D'AFFICHAGE 26 JUIN 2026	Madame le Maire propose donc à l'Assemblée : ➤ de désigner comme avocat le Cabinet FONTAINE AARPI sis 243 Boulevard Saint Germain 75 007 PARIS (cabinet secondaire : 14, rue Mazarin 33 000 BORDEAUX) afin d'analyser ces deux affaires et de représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'éventuels recours contentieux.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 17 QUORUM ATTEINT	➤ de l'autoriser à ester en justice devant les juridictions administrative et judiciaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, - DÉSIGNE le Cabinet FONTAINE AARPI afin d'analyser ces deux dossiers.
OBJET : Désignation du cabinet d'avocats FONTAINE AARPI pour deux affaires	- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice devant les juridictions administrative et judiciaire pour ces affaires. - AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions d'honoraires correspondante. - PRÉCISE que les crédits sont inscrits à l'article 622 du budget principal de la Commune de l'exercice 2026. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,  Émeline BOURDAT BRISSEAU La Secrétaire de séance,  Céline L'HOMME

